

RESOC - Perrine Ziegler - 05.05.2026

Postulat – Pour l'étude de l'introduction d'une tarification au poids des déchets, en particulier des déchets encombrants, dans le cadre du projet de nouvelle déchetterie intercommunale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,
Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux,

Dans le cadre des réflexions en cours autour du projet de nouvelle déchetterie intercommunale, il apparaît opportun de s'interroger sur l'évolution de notre système de financement et de gestion des déchets.

Aujourd'hui, la plupart des communes vaudoises appliquent une taxe au sac combinée à une taxe forfaitaire. Si ce modèle a permis des avancées significatives en matière de tri, il présente néanmoins certaines limites, en particulier concernant les déchets encombrants, pour lesquels il n'y a pas ou peu d'incitation à la réduction.

Or, plusieurs communes suisses ont introduit des systèmes de tarification au poids, notamment pour les déchets incinérables. Des expériences menées dans des communes telles que Rue, Baulmes ou Vétroz montrent que ce type de tarification permet une réduction significative des quantités de déchets incinérés, tout en renforçant l'équité entre les ménages. Une étude menée en 2020¹ a montré que les communes appliquant la taxe au poids, reçoivent une quantité de 84 kg de déchet par habitant, contre 133 kg² pour la moyenne cantonale. Par rapport au système actuel, la taxe au poids a le potentiel d'être beaucoup plus efficace pour sensibiliser et inciter à la réduction des déchets et applique plus justement le principe du pollueur-payeur.

Dans le cas spécifique des déchets encombrants, la tarification au poids présente plusieurs avantages :

- elle introduit un signal clair incitant à la réparation, au réemploi et au recyclage, ce qui est souvent possible dans le cas des encombrants ;
- elle permet une facturation plus équitable, proportionnelle à l'usage réel des infrastructures ;
- elle s'intègre naturellement dans le fonctionnement d'une déchetterie moderne, où les apports peuvent être pesés à l'entrée et/ou à la sortie.

Le développement d'une nouvelle déchetterie intercommunale constitue une opportunité unique pour intégrer dès la conception des infrastructures adaptées (pont-basculé, systèmes de pesée, gestion informatisée), limitant ainsi les coûts d'investissements et diminuant la complexité de la mise en œuvre.

¹ OptiWaste, <https://www.polymedia.ch/wp-content/pdf/se/2020-03/index.html>

² Audit de la cour des comptes vaudoise sur le système régional de la taxe au sac et l'élimination des ordures https://www.vd.ch/vdadmin/user_upload/organisation/cour_comptes/1_Rapports_d_audits/85_Rapport.pdf

Dans ce contexte, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'introduire, dans le cadre du futur projet intercommunal, une tarification au poids, en particulier pour les déchets encombrants, et le cas échéant pour tout ou partie des déchets incinérables.

Au vu de ce qui précède, je demande à la Municipalité :

- d'évaluer les avantages et inconvénients d'un système de tarification au poids des déchets, en particulier des encombrants ;
- d'analyser les expériences existantes en Suisse, notamment en Suisse romande ;
- d'examiner les implications techniques, organisationnelles et financières dans le cadre du projet de nouvelle déchetterie intercommunale ;
- d'identifier les éventuelles contraintes majeures des autres communes concernées ;
- d'estimer l'évolution des coûts pour des ménages types de la commune.

Je vous remercie de l'attention portée à ce postulat.

Envoyé en commission
au CC du 11 mai 2026. 